

Conférence et Vernissage de l'exposition

« IMAGES D'ASILE »

Commission des droits de l'homme
de l'Ordre des avocats

Maison des avocats
28 septembre 2015, 18h30

Ces derniers mois, les migrants s'échouant sur les côtes européennes forment le cœur d'une actualité tragique. Photographe, Clovis Toraman a parcouru le sud de l'Italie et l'Île de Lampedusa pour en tirer une série de photographies, qui illustrent la réalité de l'accueil de ces migrants en Europe. C'est au vernissage de l'exposition de ces photographies, à la Maison des Avocats, que vous convient l'Ordre des Avocats et sa Commission des droits de l'homme.

Pour ajouter l'analyse à l'image, le vernissage s'accompagnera de quelques exposés décrivant la procédure d'asile en Suisse dans le cadre du Règlement Dublin II, lequel établit depuis 2008 les critères et mécanismes permettant de déterminer quel est l'État compétent pour traiter de la demande d'asile et d'organiser le transfert des requérants d'un État vers l'État responsable. Dans ce cadre, la question du respect des droits de l'homme et du principe de l'interdiction du refoulement sont considérés comme *a priori* respectés dans tous les États parties, soit ceux de l'UE, plus l'Islande, la Norvège et la Suisse.

Conférence limitée à 50 personnes

Inscription auprès de l'Ordre des Avocats

(email : secretariat@odage.ch) d'ici au 18 septembre 2015

Programme

18h30 Allocution de bienvenue

Me Grégoire Mangeat, Vice-Bâtonnier de l'Ordre des avocats

Me Sandrine Giroud, présidente de la Commission des droits de l'homme de l'Ordre des avocats.

18h45 Dublin : Mode d'emploi

Sous la présidence de Me Roxane Sheybani, interviendront :

Monsieur Constantin Hruschka, *Application du système Dublin à l'aune de la jurisprudence suisse et CEDH*

Me Jacques Emery, *Aspects pratiques de la procédure de renvoi*

19h45 Monsieur Clovis Toraman, *Présentation de l'exposition « Images d'asile » et de l'expérience vécue sur le terrain*

Vernissage & apéritif

